



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Stockage et conservation des légumes

Avec Catherine Mazollier (ingénieur agronome au GRAB)

Mercredi 31 janvier 2018 (9h - 17h)

OBJECTIF

Savoir conserver et stocker ses légumes dans des conditions optimales.

PROGRAMME

Lundi 31 janvier 2018

9h à 13h00 : Les bases sur la conservation et le stockage des légumes

- l'évolution des légumes après récolte
- quel est le rôle du froid ? de l'humidité ? les conditions optimales de conservation
- conservation au champ, en silo ou en cave – en chambre froide
- des précautions en culture et à la récolte et des mélanges à éviter
- données sur la conservation des légumes d'hiver

14h00 – 17h30 : mise en pratique sur deux fermes maraichères

- visite de deux fermes : présentation des équipements et méthodes de stockage des légumes, présentation des problèmes rencontrés en conservation et propositions d'améliorations de stockage
- Bilan de la formation

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Catherine Mazollier (référente en maraichage biologique au GRAB)

Animation/logistique : Caroline Bouvier D'Yvoire, Conseillère filière maraichage à Agribio 84-13.

Lieu de formation : le lundi 31 janvier à 9h00 au Centre Culturel des Augustins, Place Louis Giraud à Pernes les Fontaines (84)

Repas du Midi (vers 13H00) : repas tiré du sac (à prévoir, car nous ne pourrons pas sortir pour en acheter à midi)



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



vivea
Fonds pour la formation des Entrepreneurs du Vivant



FORMATION
AGRIBIO 84

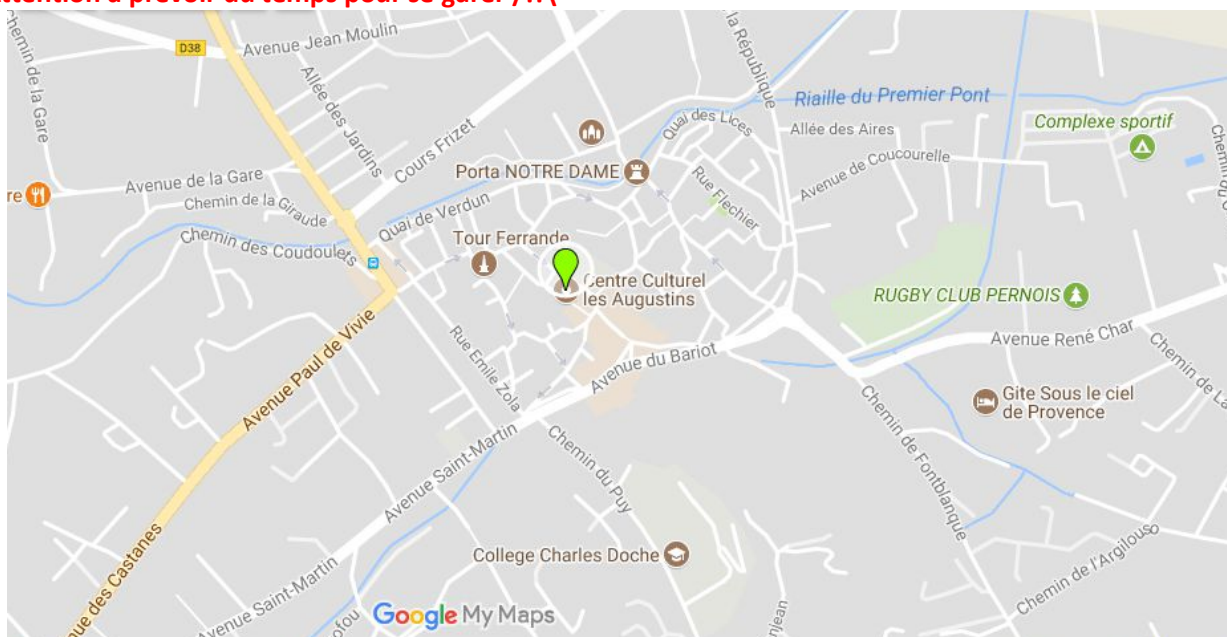
---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Lieu de formation et plan

Matinée au Centre Culturel des Augustins, Place Louis Giraud, Pernes les Fontaines (couleur verte)

!!\ Attention à prévoir du temps pour se garer !!



1^{ère} visite chez Frédéric Deloule, EARL Le Borie, 989 chemin des Barrades à Pernes Les Fontaines (couleur bleue)

2^{ème} visite chez Frédéric Chaillan, 3935 route d'Althen les Paluds à Pernes Les Fontaines (couleur bordeaux)





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

• Précisions sur votre statut :

☐ Chef d'exploitation ☐ Cotisant solidaire ☐ Salarié agricole ☐ Technicien, conseiller agricole ☐
autre, précisez.....

• Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : ☐ NON ☐ OUI
laquelle ?.....

• Vos attentes vis à vis de la formation :

• Comment avez vous eu connaissance de la formation ? ☐ site internet InPACT ☐ Site internet Bio de
PACA ☐ Catalogue de formation InPACT ☐ Collègues agriculteurs ou porteurs de projets ☐
Newsletter ☐ Autre (préciser)

☐ Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date : Signature :

Je m'inscris à la formation

**Améliorer ses pratiques (bilan de campagne) et planifier ses cultures
maraichères**

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

☐ Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

☐ Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

☐ Joindre un chèque de caution de 75€

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

☐ Joindre un chèque de caution de 75 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de caution.

**Je joins un chèque de € à l'ordre de CIVAM bio du Vaucluse
avec mon Bulletin d'inscription.**

A renvoyer à :

Agribio Vaucluse - M.I.N.5 - 15 avenue Pierre Grand 84953
Cavaillon Cedex

Contact :

Caroline Bouvier D'Yvoire, Conseillère maraîchage - 06 95 96 16 62 - conseilmaraichage13-84@bio-provence.org



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



vivea
Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

*Conditions générales de formation

Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

Comment en bénéficier ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

Public : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

Aspects pratiques : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Coût des formations : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

Je souhaite participer à une formation : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

Je ne veux/peux plus participer à la formation :

J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation :

En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

Après la formation : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.